

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2788

16 novembre 2012

### SOMMAIRE

aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l. ....	133821	CCP II Holdings Luxco .....	133815
aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l. ....	133822	Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l. .....	133812
Alicante Participation S.A. ....	133803	Centurion Europe .....	133812
Alphabridge Invest S.C.A. SICAF-SIF ...	133791	Chesapeake Holdings S.à r.l. ....	133812
Assumption Finances S.A. ....	133804	COMFIN Structured Commodity Finance S.A. ....	133815
Atares Lux Invest S.A. ....	133804	CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl .....	133816
Atiken Lux Invest S.A. ....	133804	CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l. ....	133816
Atiken Lux Invest S.A. ....	133805	CSCP II Holdings Luxco S.à r.l. ....	133816
AXA Luxembourg S.A. ....	133805	DA Partners .....	133788
AXA Luxembourg S.A. ....	133805	Debis Europe SPF .....	133817
Bati-Plâtres S.à r.l. ....	133806	Den Beckleck S.A. ....	133817
Batisystem S.à r.l. ....	133806	De Ville Investments S.A. ....	133813
Begg Cousland S.à r.l. ....	133803	De Ville Investments S.A. ....	133814
Berry International S.A. ....	133824	Docksite .....	133790
Black & Decker International Holdings B.V. ....	133807	Doxa SPF S.A. ....	133815
Blando Investments S.A. ....	133807	Dundeal (International) 5 S.à r.l. ....	133778
Bonacapital S.A. ....	133811	E.H.I. Euro Hotel Investments S.A. ....	133816
Booster S.A. ....	133811	El Gran Azul S.A. ....	133824
Building Consulting .....	133804	Eprec S.A. ....	133807
Cafe L'Italiano Vero S.à r.l. ....	133812	Inmet Finance Company Sàrl .....	133820
CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l. .....	133813	International Gears Company S.A. ....	133824
CCP Acquisition I - End S.à r.l. ....	133813	Komas Building Company .....	133824
CCP Acquisition II - End S.à r.l. ....	133813	Madurai S.A. ....	133811
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l. ....	133814	Medrom S.A. ....	133823
CCP Holdings I - End S.à r.l. ....	133814	NPE Construct' Sàrl .....	133808
CCP Holdings II - End S.à r.l. ....	133814	SF Promotions S.A. ....	133817
CCP II Acquisition Luxco .....	133815	Wellfare Assets S.A. ....	133793

**Dundeal (International) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 172.125.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of October,  
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 and with a share capital of EUR 108,197,412.-,

represented by Mr Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Dundeal (International) 5 S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial or real estate operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used notably, without limitation, to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting. The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that

the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 5 June of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder. One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s). The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting. An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately thousand and fifty euro (EUR 1,050.00).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2012.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- the following as B Managers:

\* Mr. Frank Pletsch, born in Trier, Germany, on 15 July 1974, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

\* Mr. Douwe Terpstra, born in Leeuwarden, the Netherlands, on 31 October 1958, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- the following as A Manager:

\* Mr Mark Hogan, born in Toronto, Canada, on 10 November 1975, with professional address at 30, Adelaide Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

2. Resolved that the registered office shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize octobre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 160.396 et avec un capital social de EUR 108.197.412.-,

représentée par Mr. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la " Société ") régie par les lois du Grand -Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la " Loi "), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les " Statuts "). La Société adopte la dénomination "Dundeal (International) 5 S.à r.l.".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand -Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de suretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.



Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans

des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 5 Juin de chaque année, à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire. L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs. Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le (s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale. Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces au nombre de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. La preuve de ce versement a été apporté au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et que la preuve de tous ces paiements lui a été rapportée.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinquante euro (EUR 1.050,-).

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 Décembre 2012.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3), et nomination des Gérants suivants pour une période illimitée:

- *en tant que Gérant de catégorie B:*

\* M. Franck Pletsch, né à Trier, Allemagne, le 15 Juillet 1974, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

\* M. Douwe Terpstra, né à Leeuwarden, Pays-Bas, le 31 octobre 1958, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- *en tant que Gérant de catégorie A:*

\* M. Mark Hogan, né à Toronto, Canada, le 10 novembre 1975, ayant son adresse professionnelle à 30, Adelaide Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

2) Fixation du siège social de la Société à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48561. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137146/581.

(120180798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**DA Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.051.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the first day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"DA Capital AG", a limited liability company incorporated and organized under the laws of Switzerland, having its registered office at 14, Bundesplatz CH-6300 Zug (Switzerland) and registered with the Commercial register of Canton Zug under number CH-170.3.034.166-4,

here duly represented by Mrs Céline Parmentier, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of proxy given under private seal on September 25<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That it is the holder of all shares of "DA Partners S.à r.l." (the "Company"), a public limited liability company having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Schaeffer, registered with the Register Trade and Companies of Luxembourg B 153.051, which has been incorporated by a deed by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on May 7<sup>th</sup> 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1343 of June 30<sup>th</sup> 2010.

The subscribed capital of the company is set one hundred twenty five thousand euros (EUR 125,000.-) represented by one hundred twenty five thousand (125,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company;

Being the sole shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding

any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party gives discharge to Category A managers and Category B managers for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred and fifty euros (850.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le premier octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"DA Capital AG", une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois suisses, ayant son siège social au 14 Bundesplatz CH-6300 Zug (Suisse), enregistrée au Registre de Commerce du Canton Zug sous le numéro CH-170.3.034.166-4,

ici représentée par Madame Céline Parmentier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société "DA Partners S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.051, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial à Recueil des Sociétés et Associations numéro 1343 du 30 juin 2010.

Le capital social de la Société est de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'associée unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux gérants de classe A et de classe B pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PARMENTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 octobre 2012. Relation: LAC/2012/45992. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137147/102.

(120180073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Docksite, Société Anonyme.****Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.425.

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme " DOCKSITE", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 799 du 14 avril 2009. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1027 du 18 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Francine MONIOT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trois cent vingt-neuf (329) actions catégorie A et une (1) action de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-trois mille euros (33.000,00 EUR) sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la société et mise en liquidation;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société de droit Luxembourgeois, SEGEPI LUX S.A., immatriculé au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 128.913, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Herbert Lemmes, ici dûment représenté par Melle Francine Moniot, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 12 octobre 2012 à Galway, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Moniot, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012. LAC/2012/48746. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137159/60.

(120181149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Alphabridge Invest S.C.A. SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.087.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the twenty-first day of September, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Alphabridge Management Sarl, a company governed by the laws of Luxembourg with registered office at L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 155.048, duly represented by Mrs Véronique Gillet, member of the Board of Managers, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg SCA (Société en Commandite par Actions) existing under the name of Alphabridge Invest SCA, SICAV-SIF, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.087, with registered office at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated August 4, 2010, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- NO 1771 of August 31, 2010;
- the Company's by-laws have not been amended since;
- the initial Company's capital is set at USD 42,000.- (fourty-two thousand US Dollars) represented by 42 (fourty-two) shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder has appointed Mr Franz-Philippe Pryzbyl and Mrs Véronique Gillet in the role of liquidators of the Company;
- the Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares

that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder has appointed an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and approves the report of the auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-et-un septembre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Alphabridge Management Sàrl, une société de droit luxembourgeois avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.048, ici dûment représentée par Madame Véronique Gillet, membre du Conseil de Gérance, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société en commandite par actions existant sous la dénomination Alphabridge Invest SCA, SICAV-SIF, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.087, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer. (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 4 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1771 du 31 août 2010;
- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis ;
- le capital initial de la Société est fixé à USD 42.000,- (quarante-deux mille dollars américains) représenté par 42 (quarante-deux) actions d'une valeur nominale de USD 1 000,- (mille dollars américains) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique a nommé Monsieur Franz-Philippe Pryzbyl et Madame Véronique Gillet en qualité de liquidateurs de la Société;
- l'Actionnaire Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- L'Actionnaire Unique a nommé un commissaire à la liquidation et approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.



Signé: Gillet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012136965/92.

(120180790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Welfare Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 172.143.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 28<sup>th</sup> day of September 2012

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "WELFARE ASSETS LIMITED", a company established in British Virgin Islands, governed by the laws of British Virgin Islands, with registered office at ARIAS, FABREGA & FABREGA TRUST CO. BVI LIMITED, 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the companies register of the British Virgin Islands under the number 1506221.

The meeting was opened with Mrs Stéphanie SALIN, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Benoît TASSIGNY, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Arthur LE CONTE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1) To acknowledge the resolutions adopted by the Company's directors on September 3, 2012 which resolved, amongst others that the registered office and the central administration of the Company be transferred without any dissolution of the Company from Tortola, British Virgin Islands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2) Transfer, on the basis of an independent auditor's report, of the registered office and the central administration of the Company without dissolution from Tortola, British Virgin Islands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) To resolve that the Company shall forthwith be subject to Luxembourg laws, shall adopt the legal form of a "société anonyme" and shall change its name to "WELFARE ASSETS S.A.".

4) To proceed with a complete restatement of the Company's articles of association in order to adopt the legal form of a "société anonyme" governed by Luxembourg laws and notably to adopt the following corporate object:

"The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests. The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose."

5) To set the address of the registered office at at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

6) Appointment of Mister Karl LOUARN, Mister Frédéric MONCEAU and Mister Joeri STEEMAN as directors for a period ending for a period ending immediately after the shareholders' meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at December 31, 2016.

7) Appointment of Mr Regis Piva as statutory auditor of the Company for a period ending at the date of the annual general meeting approving the annual accounts of the financial year 2016.

(i) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each shareholder were shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(ii) The entire corporate capital of the Company was represented at the meeting; all shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(iii) That the shareholders bear witness that the following documents have been submitted to them:

- A copy of the articles of association of the Company existing under the laws of the British Virgin Islands.
- A certified copy of the shareholders' register.
- A copy of the resolutions passed by the directors of the Company on September 3, 2012,
- A legal opinion issued by the law firm O'NEAL WEBSTER, dated as of September 3, 2012.
- A copy of the balance sheet of the Company as at August 31, 2012.

- A confirmation letter issued by the Company as at the 27<sup>th</sup> day of September, 2012 certifying that since the accounts of the Company as of August 31, 2012, no significant movement has been booked into the balance sheet of the Company, or no significant change has occurred in the asset and liabilities of the Company, and the figures indicated in the balance sheet as at August 31, 2012 remains fair and accurate so that at the date of said confirmation letter the net book value of the Company is at least equal to 31,000 euros.

- A valuation report issued by the company "H.R.T. Révision S.A." dated as of September 3, 2012, who states how much the fair market value of the Company is.

The last three documents after having been signed "ne varietur" by the mandatory representing the shareholders, the members of the board and the notary will remain attached to the present deed.

(iv) The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) The general meeting of shareholders adopted the following resolutions each time by unanimous vote:

*First resolution*

The general meeting resolved to acknowledge the resolutions adopted by the Company's directors on September 3, 2012 which resolved, amongst others that the registered office and the central administration of the Company be transferred without any dissolution of the Company from Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The general meeting, received an independent auditor's report drawn up by H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises, on September 3, 2012, that confirms the value of the Company's assets upon its arrival in Luxembourg. The conclusions of the report read as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of WELFARE ASSETS LIMITED does not correspond at least to the minimum share capital required by law for a société anonyme"

This report, after having been initialled ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The general meeting thereupon resolved to proceed with the transfer of the registered office and the central administration of the Company without dissolution from Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The general meeting resolved that in consequence of such transfer, the Company shall forthwith be subject to Luxembourg laws and shall adopt the legal form of a "société anonyme".

The general meeting further resolved to change the Company's name to "WELFARE ASSETS S.A.".

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to proceed with a complete restatement of the Company's articles of association in order to adopt the legal form of a "société anonyme" governed by Luxembourg laws.

The general meeting resolved that the articles of association shall henceforth read as follows and will be worded in English to be followed by a French translation whereby the English text shall prevail in case of divergences between the English and the French text:

The articles of association of the Company shall henceforth be read as follows.

### **"Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme"), under the name of "WELLFARE ASSETS S.A." (hereafter called the "Company").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 4.** The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

### **Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at 31,000.- EUR (THIRTY ONE THOUSAND EUROS), divided in 310 (THREE HUNDRED TEN SHARES) shares with a nominal value of 100.- EUR (ONE HUNDRED EURO) each, which have been entirely paid up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-propriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

### **Title III. General meetings of shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg city as may be specified in the notice of meeting on every third Thursday in the month of June at 2 p.m.. If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the votes of the shareholders present or represented. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 9.** The creditors, legal successors or heirs are not allowed to seal assets or documents of the Company.

#### **Title IV. Board of directors**

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 11.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors.

Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting. The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The chairman will have a casting vote.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of two directors.

The Company will be bound by the single or joint signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of directors. The sole signature of one director will however be sufficient to represent the company in its relations with public administrations.

#### **Title V. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire aux comptes"), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

#### **Title VI. Accounting year - Annual Accounts**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### **Title VII. Winding up - Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title VIII. Final clause - Applicable law**

**Art. 18.** All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended."

##### *Fifth resolution*

The general meeting confirms that the registered office of the Company is established at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu as of the date of the present deed.

##### *Sixth resolution*

The general meeting states the following transitory disposition:

The first accounting year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the date of the closure of the accounting year in the BVI and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2012.

##### *Seventh resolution*

The general meeting decides to fix the number of directors at three and to appoint as directors of the Company:

1. Mr. Karl LOUARN, chartered accountant, born on the 7<sup>th</sup> day of April, 1971, in Firminy, France, residing professionally at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

2. Mr. Frédéric MONCEAU, chartered accountant, born on the 23<sup>rd</sup> day of November, 1976, in Metz, France, residing professionally at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu

3. Mr. Jeroi STEEMAN, chartered accountant, born on the 11<sup>th</sup> day of June, 1966, in Wilrijk, Antwerpen, Belgium, residing professionally at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Their mandate shall expire immediately after the shareholders' meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at December 31, 2016.

##### *Eighth resolution*

The general meeting decides to appoint Mister Régis PIVA, born on the 9<sup>th</sup> day of July, 1978, in Thionville, France, residing professionally at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu, as statutory auditor of the Company, for a period ending immediately after the shareholders' meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at December 31, 2016.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euros (1,100.-Eur)

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "WELLFARE ASSETS LIMITED., une société établie aux Îles Vierges Britanniques, régie par les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social auprès de ARIAS, FABREGA, FABREGA TRUST CO. BVI LIMITED, au 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, inscrite au registre des sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1506221.

La réunion a été ouverte sous présidence de madame Stéphanie SALIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg qui a nommé Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en tant que secrétaire.

L'assemblée a choisi Monsieur Arthur Le Conte, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau de la réunion étant constitué, le président a déclaré et demandé au notaire de certifier les déclarations suivantes:

L'agenda de la réunion est la suivante:

### Agenda

1 Approbation des résolutions prises par les administrateurs de la société en date du 3 septembre 2012 qui décident, entre autres, de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société sans dissolution de la Société de Tortola, Îles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2 Transfert, sur base d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, du siège social et de l'administration centrale de la Société, sans dissolution, de Tortola, Îles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3 Adoption par la Société, soumise aux lois luxembourgeoises, de la forme légale d'une "société anonyme" et changement de sa dénomination sociale en ""WELLFARE ASSETS S.A.".

4 Refonte complète des statuts de la Société dans le but de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, adoption de la forme juridique d'une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises et notamment adoption de l'objet social suivant:

"L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est, en particulier, l'acquisition de tous types de titres, négociables ou non, actions, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou partout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra acquérir, directement ou indirectement, gérer, mettre en valeur, louer et vendre des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra également réaliser toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

5 Détermination de l'adresse du siège social au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.

6 Nomination de Monsieur Karl LOUARN, Monsieur Frédéric MONCEAU et Monsieur Joeri STEEMAN en tant qu'administrateurs de la société pour une durée qui se termine lors de l'assemblée générale annuelle qui approuve les comptes annuels de l'année 2016.

7 Nomination de Monsieur Régis PIVA en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui se termine lors de l'assemblée générale annuelle qui approuve les comptes annuels de l'année 2016.

(i) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(ii) L'intégralité du capital social était présente ou représentée à la présente assemblée; tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour et déclarent qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(iii) Que les actionnaires attestent que les documents suivants leur ont été soumis:

- Une copie des statuts de la Société régie par les lois des Îles Vierges Britanniques.
- Une copie certifiée conforme du registre des actionnaires.
- Une copie des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 3 Septembre 2012
- Un avis juridique émis par l'étude d'avocats O' NEAL WEBSTER, en date du 3 Septembre 2012.
- Une copie du bilan de la Société en date du 31 août 2012
- Une lettre de confirmation émise par la Société en date du 27 septembre 2012 attestant que depuis les comptes au 31 août 2012, aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société, ou qu'aucun changement significatif n'a eu lieu au regard du passif et de l'actif de la Société de sorte que les chiffres repris dans les comptes au 31 août 2012 donnent une image fidèle de la Société et qu'à la date de signature de ladite lettre de confirmation, la valeur nette de la société est au moins égale 31.000 euros.
- Un rapport d'évaluation émis par la société "H.R.T. Révision S.A." en date du 3 Septembre 2012 déterminant l'actif net de la Société.

Les trois derniers documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

(iv) L'assemblée générale était régulièrement constituée et pouvait délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'approuver les résolutions prises par les administrateurs de la Société le 3 Septembre 2012 qui décident, entre autres de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société, sans dissolution de la Société de Tortola, Îles Vierges Britanniques, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a reçu un rapport d'un réviseur d'entreprises établie par H.R.T. Révision S.A., société anonyme, lequel confirme la valeur des actifs de la Société lors de son arrivée à Luxembourg. La conclusion du rapport se lit comme suit:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of WELLFARE ASSETS LIMITED does not correspond at least to the minimum share capital required by law for a société anonyme"

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'assemblée générale a ensuite décidé de procéder au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société, sans dissolution de la Société, de Tortola, îles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé qu'en conséquence d'un tel transfert, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, est soumise aux lois luxembourgeoises et adopte la forme légale d'une "société anonyme".

L'assemblée générale a également décidé que la Société changera sa dénomination sociale en "WELLFARE ASSETS S.A."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de procéder à une refonte totale des statuts de la Société dans le but d'adopter la forme d'une société anonyme régit par le droit luxembourgeois.

L'assemblée générale a décidé que les statuts seront dorénavant rédigés comme suit en anglais pour être suivis par une traduction française, la version anglaise faisant foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français:

En conséquence du présent transfert de siège social de la Société, l'Actionnaire Unique adopte les statuts suivants, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

Les statuts de la Société devront être lus désormais de la manière suivante:

### **"Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe par la présente une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "WELLFARE ASSETS S.A." (désignée ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est, en particulier, l'acquisition de tous types de titres, négociables ou non, actions, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra acquérir, directement ou indirectement, gérer, mettre en valeur, louer et vendre des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra également réaliser toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

### **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 31.000,- EUR (TRENTE ET UN MILLE EUROS), divisé en 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de 100- EUR (CENT EURO) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

### **Titre III. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 7.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.



**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, chaque troisième jeudi du mois de juin à 14h00. Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement par la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne pourront être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

#### **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de la prochaine assemblée.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer pro tempore la présidence de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs. Chaque administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions qu'à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le président aura voix prépondérante en cas de partage des voix.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 13.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera engagée par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

#### **Titre V. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires de la Société ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du (des) commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

#### **Titre VI. Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

En cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

#### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

#### **Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable**

**Art. 18.** Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec les lois luxembourgeoises, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée."

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la Société à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu, à compter de la date du présent acte.

##### **Sixième résolution**

L'assemblée générale constate la disposition transitoire suivante: Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commence au jour de la clôture des comptes aux Îles Vierges Britanniques et se terminera au 31 décembre 2012.

##### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois et de nommer comme administrateurs de la Société:

1. Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

2. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, France, le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu,;

3. Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Anvers), Belgique, le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes Monsieur Régis PIVA, né le 9 juillet 1978 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu, pour une période qui expirera immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cents euros (1.100.-EUR)

N'étant plus d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. SALIN, B. TASSIGNY, A. LECONTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46140. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137580/554.

(120181226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

#### **Begg Cousland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9709 Clervaux, 4, rue Brooch.

R.C.S. Luxembourg B 150.408.

#### *Cession de parts*

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé conclue le 02 octobre 2012 que Monsieur David SCHUMACHER, demeurant professionnellement à L-9709 CLERVAUX, 4, Rue Brooch, a cédé ses 100 parts sociales de la société BEGG COUSLAND S.A R.L. à Monsieur Pierre SCHUMACHER, demeurant professionnellement à L-9709 CLERVAUX, 4, Rue Brooch.

Monsieur Pierre SCHUMACHER devient ainsi détenteur de l'intégralité des parts de la société.

Luxembourg, le 02 octobre 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012137044/15.

(120181222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

#### **Alicante Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.665.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2012*

1. Reconduction pour une durée de 6 ans du mandat d'administrateur

Il est décidé à l'unanimité par les actionnaires de reconduire le mandat de Mme CLESSIS-WAJSMAN Félicie Catherine en tant qu'administrateur de la société et ce pour 6 ans.

2. Reconduction pour une durée de 6 ans du mandat d'administrateur

Il est décidé à l'unanimité par les actionnaires de reconduire le mandat de M GEFFRIER Jacques-Antoine en tant qu'administrateur de la société et ce pour 6 ans.

Pour la société  
M. Hervé Coque

Référence de publication: 2012137006/16.

(120181018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Assumption Finances S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 124.439.

Le contrat de domiciliation, et en conséquence le siège social de la société Assumption Finances S.A. (RCS B-124439) à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, ont été dénoncés en date du 22 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2012137024/10.

(120181087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Atares Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.679.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2012*

Il ressort des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2012, que:

- Madame Stéphanie DAVID a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Gerdy ROOSE, né le 14 février 1966 à Wevelgem (Belgique), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé Administrateur, avec effet immédiat, pour une période allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour extrait conforme

POUR ATARES LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137026/18.

(120181218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Building Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 164.029.

Transfert du siège social de 66, rue de Koerich L - 8437 Steinfort à 62, rue de Koerich L 8437 Steinfort

Fait à Dudelange, le 03/10/2012.

Le gérant

Référence de publication: 2012137058/10.

(120181281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Atiken Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.675.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 19 juillet 2012*

Il ressort des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 19 juillet 2012, que:

- Monsieur Alain RENARD a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé Administrateur, avec effet immédiat, pour une période allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour extrait conforme

POUR ATIKEN LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137027/18.

(120180889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Atiken Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.675.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2012*

Il ressort des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2012, que:

- Madame Pauline BAUMGARTNER a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Gerdy ROOSE, né le 14 février 1966 à Wevelgem (Belgique), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé Administrateur, avec effet immédiat, pour une période allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pour extrait conforme

POUR ATIKEN LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137028/18.

(120181268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 35.944.

---

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration d'AXA Luxembourg S.A. du 03 octobre 2012*

Siège social:

Le conseil prend connaissance de la modification du siège social:

Ancien siège social:

7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg

Nouveau siège social: 1, Place de l'Etoile à L-1479 Luxembourg

Suite à la modification du siège social, l'adresse professionnelle de Madame Marie-Hélène MASSARD, Administratrice et Administratrice Déléguée, est à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012, 1 place de l'Etoile à L-1479 Luxembourg.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la modification du siège social à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12/10/2012.

Référence de publication: 2012137034/18.

(120181046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 35.944.

---

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juin 2012*

Nominations:

Le Président informe les membres du Conseil de la candidature de Mme Antoinette (Toinon) HOSS pour reprendre le mandat d'administrateur externe laissé libre par Georges HENGEN.

Les membres du Conseil marquent leur accord pour coopter Mme Antoinette (Toinon) HOSS. Cette cooptation sera soumise pour validation à la prochaine Assemblée Générale.

L'adresse professionnelle de Mme Antoinette (Toinon) HOSS est le n°2 Place Winston Churchill à L-2014 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26/06/2012.

Référence de publication: 2012137035/16.

(120181046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Bati-Plâtres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 99.310.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 septembre 2012*

*Première résolution:*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur WITTNER Joachim, comme gérant technique de la société et de révoquer Monsieur SONNTAG Raymond comme gérant administratif de la société.

Il est décidé de nommer Monsieur SONNTAG Raymond, demeurant à F-57190 Florange, rue Jean Jaurès 30 comme gérant technique pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution:*

Il résulte d'une cession des parts sociales que Monsieur Sonntag Raymond, prénommé, a cédé 25 parts sociales à Madame Marconato Franca, née le 07 août 1961 à Algrange (F), demeurant à F-57190 Florange, 30, rue Jean Jaures.

Sanem, le 30 septembre 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012137060/18.

(120180957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Batisystem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 74.242.

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Willy VAN DEN BOORN, ingénieur industriel, né à Liège (Belgique) le 24 janvier 1967, demeurant à B-6600 Bastogne, Benonchamps, 87,

détenteur de vingt (20) parts sociales.

2.- Monsieur Pierre PROVELLI, serrurier qualifié, né à Aumetz (France) le 24 septembre 1962, demeurant à F-57300 Mondelange, 26, rue Eole,

détenteur de quarante (40) parts sociales.

3.- Madame Marie BARYGA CAPARRAS, employée, née à Thionville (France) le 7 mars 1964, demeurant à F-57570 Rodemack, 107bis, rue de Halling,

détenrice de quarante (40) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "BATISYSTEM S. à r.l." (numéro d'identité 2000 24 01 526), avec siège social à L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 74.242, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederranven, en date du 1<sup>er</sup> février 2000, publié au Mémorial C, numéro 365 du 22 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Paul BETTINGEN, en date du 6 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 344 du 26 mars 2004,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie à L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifier que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal

et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VAN DEN BOORN, PROVELLI, BARYGA CAPARRAS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 01 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3.696. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 18 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012137062/48.

(120181071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.198.620,00.**

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.227.

En date du 18 septembre 2012, les associés de la Société ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young Luxembourg S.A. ayant son siège social 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 à Munsbach (L-5365) pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 30 décembre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Black & Decker International Holdings B.V.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012137069/15.

(120180826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Eprec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EPREC S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012137191/11.

(120181670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Blando Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.754.

EXTRAIT

En date du 17 octobre 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission d'Ivo Hemelraad en tant qu'administrateur A de la Société, est acceptée avec effet au 22 octobre 2012;
- Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne, le 30 mai 1977, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur A de la Société avec effet au 22 octobre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

A compter du 22 octobre 2012, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Virginia Strelen, administrateur A;
- Wim Rits, administrateur A;
- Joanna Lee Panzera, administrateur B;
- Jonathan William Haddon, administrateur B;
- Nicholas John Kabcenell, administrateur B;
- Robert Dean Graffam, administrateur B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137070/22.

(120181047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

### **NPE Construct' Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 172.121.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «NOUVELLES PERSPECTIVES EMPLOI, Sàrl», ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.063,

ici représentée aux fins des présentes par son conseil de gérance composé de:

- a) Monsieur Gilles ALLEGRE, directeur financier, demeurant à Amnéville (France);
- b) Monsieur Stéphane FRANCOIS, gérant de société, demeurant à Rachecourt (Belgique);
- c) Monsieur Walther GATTI, retraité, demeurant à Differdange, tous trois ici présents.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le développement d'activités et d'opérations commerciales.

Les activités de l'entreprise générale «NPE Construct' Sàrl» sont limitées aux autorisations régies par la réglementation dans les métiers liés aux domaines de la construction (loi du 2 septembre 2011 et règlement grand-ducal du 5 décembre 2011), aux activités non réglementées et liées directement ou indirectement à son objet social tout en collaborant si nécessaire avec les personnes de droit privé et de droit public poursuivant un but analogue au sien.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "NPE Construct' Sàrl".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bascharage.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

#### **Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.



**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de minimum trois personnes nommées par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée des fonctions et les pouvoirs des membres du conseil de gérance.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des membres du conseil de gérance pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 12.** Le décès d'un ou de plusieurs membres du conseil de gérance ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des membres du conseil de gérance ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et Assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

## **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique la société à responsabilité limitée «NOUVELLES PERSPECTIVES EMPLOI, Sàrl», préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés membres du conseil de gérance de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Gilles ALLEGRE, directeur financier, né à Metz (France) le 9 septembre 1968, demeurant à F-57360 Amnéville, 13, Clos Villa Pompéi, gérant administratif;

b) Monsieur Walther GATTI, retraité, né à Differdange le 16 juillet 1945, demeurant à L-4594 Differdange, 15, rue du Stade Henri Jungers, gérant administratif;

c) Monsieur Manuel MARTINS DE CARVALHO, employé privé, né à Barreiros/Viseu (Portugal) le 8 juin 1976, demeurant à L-3566 Dudelange, 19, rue Robert Schuman, gérant technique.

2.- Pour tout montant inférieur ou égal à cinq mille euros (€ 5.000.-), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Pour tout montant supérieur à cinq mille euros (€ 5.000.-), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

3.- Le siège social est établi à L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ALLEGRE, FRANCOIS, GATTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3772. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 18 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012137639/140.

(120180986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Bonacapital S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 97.048.

—  
*Résolutions prises par les associés en date du 4 octobre 2012*

Les associés de la société BONACAPITAL S.A. ont décidé à l'unanimité d'accepter la démission d'un membre du conseil d'administration suivant:

- Tarvan S.A., avec siège à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg comme administrateur du conseil d'administration. et de nommer le remplaçant suivant:
- Antar Invest S.A., avec siège à 3 rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, en tant que administrateur du conseil d'administration.

et ceci avec effet au 4 octobre 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée générale 2018.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2012137074/17.

(120180847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Booster S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 101.400.

—  
Révocation au poste de commissaire aux comptes, la société MATRICE INTERNATIONALE S.A., RCS B80362 ayant son siège au 33, rue Principale, L-8805 Rambrouch

Nomination au poste de commissaire aux comptes, la société CODEJA S.à r.l. RCS B103153 ayant son siège social à 18-20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg. Son mandat expirera à l'assemblée générale de 2018.

Luxembourg, le 07/09/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012137075/12.

(120181282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Madurai S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 118.193.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 19 octobre 2012 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale fixe le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée nomme quatre administrateurs en la personne de:
  - Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg -Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

et la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327 comme Commissaire aux comptes, afin d'attester les comptes sociaux à partir de l'exercice au 31.12.2012

3. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012137352/25.

(120181090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 169.310.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137081/15.

(120180896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Centurion Europe, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 129.104.

—  
EXTRAIT

En date du 30 juillet 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Notification du changement de siège social de la société du 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> Août 2012.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137082/13.

(120180964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 142.874.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société prises le 19 octobre 2012*

L'Assemblée Générale de la Société a décidé:

- la nomination de Deloitte SA en tant que commissaire aux comptes, dont l'adresse est 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et le numéro de registre de commerce de Luxembourg B67895

- d'accepter la démission de Mr Jean-Pierre Baccus de son poste de gérant avec effet au 19 octobre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHESAPEAKE HOLDINGS SARL  
Szymon DEC  
Manager

Référence de publication: 2012137085/16.

(120180842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Cafe L'Italiano Vero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 9, rue d'Audun.  
R.C.S. Luxembourg B 150.598.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137092/10.

(120181048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 795.177,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 134.128.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137109/15.

(120180839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 131.777,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.795.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137110/15.

(120180845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 114.737,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.778.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137111/15.

(120180848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**De Ville Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 87.972.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137150/9.

(120181323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 2.723.640,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.981.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137112/15.

(120180859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 131.777,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.772.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137113/15.

(120180866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**CCP Holdings II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 114.737,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.773.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137114/15.

(120180869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**De Ville Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137151/9.

(120181324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**CCP II Acquisition Luxco, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 160.175.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137115/15.

(120180871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**CCP II Holdings Luxco, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.511.691,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 160.168.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137116/15.

(120180872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**COMFIN Structured Commodity Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 166.867.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 18 octobre 2012*

Révocation de Monsieur Achim SCHMIDT, né le 29/02/1964 à Frankfurt Am Main (Allemagne) et demeurant au 23A, Vlbeler Pfad, D-6118 Bad Vilbel, Allemagne, au poste d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COMFIN STRUCTURED COMMODITY FINANCE SA

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012137132/15.

(120181184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Doxa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 45.826.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137160/9.

(120181515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 1.542.680,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 151.142.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137138/15.

(120180907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 166.367.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137139/15.

(120180911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**CSCP II Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 166.353.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 16 octobre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 16 octobre 2012 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Phill Williams.

Référence de publication: 2012137140/15.

(120180913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 72.268.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137166/9.

(120181471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---



**Debis Europe SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

R.C.S. Luxembourg B 86.571.

Es wurde entschieden, nach der Versendung eines Einschreibens am 7. September 2012, an die Gesellschaft DEBIS EUROPE, société à responsabilité limitée, 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B86.571, den Sitz mit sofortiger Wirkung zu kündigen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Oktober 2012.

*Pour la société*

ABAX Trust

Référence de publication: 2012137141/13.

(120181002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Den Beckleck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137152/10.

(120180947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**SF Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2-4, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 172.128.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Jean-Marie HEYNEN, entrepreneur de constructions, né à Arlon (Belgique) le 14 mars 1954, demeurant à B-6780 Hondelange, 103, rue des Rochers.

2.- Monsieur Patrick PETERS, agent immobilier, né à Ettelbruck le 22 mai 1967, demeurant à B-3600 Genk, Steeneiks-straat, 39.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SF PROMOTIONS S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Erpeldange/Ettelbruck.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion, la gestion et la location de tous immeubles bâtis et non-bâtis.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (€ 33.000.-), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

2) Exceptionnellement, les deux premiers administrateurs-délégués sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription*

Les trois cent trente (330) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Marie HEYNEN, préqualifié, cent soixante-cinq actions . . . . .	165
2. Monsieur Patrick PETERS, préqualifié, cent soixante-cinq actions . . . . .	165
TOTAL: TROIS CENT TRENTE ACTIONS . . . . .	330

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente-trois mille euros (€ 33.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Jean-Marie HEYNEN, préqualifié;

b) Monsieur Patrick PETERS, préqualifié;

c) Monsieur Rudolf dit Rudy PETERS, retraité, né à Crombach (Belgique) le 18 avril 1937, demeurant à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 7, rue Laduno.

Messieurs Jean-Marie HEYNEN et Patrick PETERS, préqualifiés, sont nommés administrateurs-délégués, chacun d'eux avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "Société luxembourgeoise de révision S.à r.l.", avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 26.096.

3) Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4) Le siège de la société est fixé à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 2-4, rue Sébastian Conzémus.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEYNEN, PETERS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3894. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 18 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012137647/176.

(120181021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

#### **Inmet Finance Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 679.152.854,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.174.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société que le mandat des personnes suivantes à été renouvelé avec effet au 10 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fredy THYES, gérant;

- Madame Sunny LOWE, gérant; et

- Monsieur Emmanuel REVEILLAUD gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137282/17.

(120180819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.267.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg fand die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Generalversammlung“) der aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 11. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 196 vom 29.01.2010, letztmalig abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, vom 2. Februar 2012, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 150.267 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Rüdiger Sailer, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Frau Miriam Schwarz, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Protokollführerin bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Jessica Schmitz, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Gesellschafter beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Gesellschaftern bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Sekretärin, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche dreitausend zweihundert (3.200) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Gesellschafter erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung von Artikel 10, letzter Absatz der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 10, letzter Absatz in der englischen Fassung:

**Art. 10.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der englischen Fassung:

**Art. 10.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the collective signature of any two managers and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

Bisheriger Artikel 10, letzter Absatz in der deutschen Fassung:

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der deutschen Fassung:

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier beliebiger Geschäftsführer und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

## Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 10, letzter Absatz der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der englischen Fassung:

" **Art. 10.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the collective signature of any two managers and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation."

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der deutschen Fassung:

„ **Art. 10.** Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier beliebiger Geschäftsführer und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet."

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER, M. SCHWARZ, J. SCHMITZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48494. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012136940/73.

(120181246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.215.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg fand die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Generalversammlung“) der aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo Wersandt in Vertretung für Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 5. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2407 vom 10.12.2009, letztmalig abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, vom 2. Februar 2012, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 149.215 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Rüdiger Sailer, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Frau Miriam Schwarz, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Protokollführerin bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Jessica Schmitz, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Gesellschafter beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Gesellschaftern bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Protokollführer, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche viertausend neunhundert (4.900) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Gesellschafter erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung von Artikel 10, letzter Absatz der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 10, letzter Absatz in der englischen Fassung:

**Art. 10.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der englischen Fassung:

**Art. 10.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the collective signature of any two managers and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

Bisheriger Artikel 10, letzter Absatz in der deutschen Fassung:

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der deutschen Fassung:

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier beliebiger Geschäftsführer und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 10, letzter Absatz der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der englischen Fassung:

" **Art. 10.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the collective signature of any two managers and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation."

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der deutschen Fassung:

„ **Art. 10.** Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier beliebiger Geschäftsführer und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.“

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER, M. SCHWARZ, J. SCHMITZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48493. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012136942/73.

(120181245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Medrom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.567.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 12 juin 2012*

4. L'assemblée accepte la démission de Mr Paul Kipchen de ses fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière.

5. L'assemblée nomme administrateur et délégué à la gestion journalière, Mr Leander Scherer, domicilié à Bergstrasse 6, D-67688 Rodenbach, né le 17.12.1961 à Rodenbach (Allemagne). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration, Mr Maximilian von Habsburg jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012137364/16.

(120180749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**El Gran Azul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 116.559.

---

Monsieur Jean-Pierre VERNIER a remis sa démission, avec effet au 25 juillet 2012, de son mandat d'administrateur de la société EL GRAN AZUL S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.559 (la «Société»).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137182/12.

(120181325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Komas Building Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7303 Steinsel, 14, rue des Etangs.

R.C.S. Luxembourg B 30.980.

---

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Oktober 2012.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2012137304/12.

(120181111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**International Gears Company S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.751.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.09.2012.

Pour: INTERNATIONAL GEARS COMPANY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012138727/15.

(120183383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

---

**Berry International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 125.301.

---

Par lettre recommandée adressée le 19 octobre 2012 à la société, Monsieur Romain LUTGEN a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Référence de publication: 2012137067/9.

(120181611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---